

Annexe 2 du règlement de l'Accueil extrascolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période A 06.45-07.55 petit-déjeuner					
Période B 07.55-11.40 matinée					
Période C 11.40-13.30 dîner					
Période D 13.30-15.15 après-midi					
Période E 15.15-17.00 goûter devoirs surveillés					
Période F 17.00-17.45 fin d'après-midi					
Période G 17.45-18.30 fermeture					

Les enfants ne peuvent être repris que dès 16h30 s'ils fréquentent la période E. En cas d'exception, les parents doivent avertir le personnel de l'AES.